



Compte-rendu

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 5 AOUT 2021 à 18 h30
A L'ISLE SUR SEREIN

Présents : Philippe TRESPALLÉ - Jean-Marie MAURICE – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE, absente excusée (pouvoir à Pierre NOIROT) – Béatrice BOISE – Florian FRAYER - Gilles SACKPEY – Jacqueline DE DEMO, absente excusée (représentée par Lucette LABOUR) - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD, absente excusée (pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN) – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) - Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX - Jean-Claude LEMAIRE, absent excusé (pouvoir à Jean-Michel SABAN) – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU, absent excusé (pouvoir à Sandra PICART) – Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Bertrand LEBLANC, absent excusé (pouvoir à Sandra PICART) – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Mic^hel GCHWEINDER, absent excusé (représenté par Michèle CONTENT) - Marcel GEORGES - Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Nathalie LABOSSE) - Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY – Pascal DUBOIS – Claude CATRIN, absent excusé (pouvoir à Philippe TRESPALLE) - Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN - Michel CODRAN –

Absents excusés : Arnaud ROSIER -

Absents : Philippe DESCHAUMES – Jacqueline DUPLESSY – Hervé PASCAULT – Evelyne CALLEJA -

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 8 Juin 2021.

- 1) Proposition de prise de la compétence « Maîtrise de la demande d'énergie ».
- 2) Budgets principal et écoles : Décisions modificatives.
- 3) Modification de la subvention attribuée à l'association couleur musique.
- 4) Création d'un poste de conseiller numérique.
- 5) Modification du poste de gestionnaire des déchets.
- 6) Modification d'un poste d'adjoint technique.
- 7) Défibrillateurs : Conventions de mandat.
- 8) Défense incendie : lancement d'une commande groupée et conventions de mandat.
- 9) Vaccinations : Convention avec l'ARS.
- 10) Questions diverses.

Il est procédé à l'appel des délégués communautaires. 44 délégués sont présents et 10 délégués ont donné un pouvoir. Le quorum est donc atteint.

Le Président remercie les délégués communautaires pour leur présence à cette réunion en cette période estivale.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le secrétaire de séance, Bruno CHARMET, est désigné à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 8 JUIN 2021

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 8 Juin 2021 est approuvé, à l'unanimité.

1) PROPOSITION DE PRISE DE LA COMPETENCE « MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE »

Dans le cadre du programme régional EFFILOGIS – Maisons individuelles, le PETR du Pays Avallonnais a mis en place un nouveau service d'accompagnement à la rénovation énergétique dénommé « Pôle Rénovation Conseils de l'Avallonnais ».

En Mars dernier, il a sollicité les services de la Préfecture pour une analyse juridique concernant la possibilité pour le PETR, au regard de ses compétences statutaires, de subventionner des particuliers dans le cadre du programme EFFILOGIS – Maisons individuelles, pour le compte de ses deux EPCI membres (CCAVM et CCS).

Après une analyse des statuts de chaque collectivité, il s'avère que notre Communauté de Communes doit procéder à la modification de l'intérêt communautaire de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement », en y intégrant les actions de maîtrise de la demande d'énergie et notamment le soutien financier aux actions de rénovation énergétique.

Afin que le territoire de la Communauté de Communes puisse bénéficier de ce dispositif, le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer sur cette modification de statut qui devra être validée à la majorité des deux tiers, en application du IV de l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, approuve le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes du Serein suivant :

Compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement »

- Actions de maîtrise de la demande d'énergie et notamment soutien financier aux actions de rénovation énergétique.

Il charge le Président de notifier cette décision à Monsieur le Préfet et à tous les Maires de la Communauté de Communes du Serein, pour vote.

Monsieur Arnaud ROSIER rejoint l'Assemblée.

2) BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, propose au Conseil Communautaire d'effectuer des modifications budgétaires sur le budget principal afin de prendre en compte les points suivants :

- Changement d'imputation budgétaire pour le forfait annuel relatif aux logiciels Millésime Cloud intégral (article 6512 au lieu des articles 2051 et 6156),
- Amortissement des subventions constatées à des comptes 131, notamment pour celles des pylônes de téléphonie et des panneaux APRR.
- Recrutement d'un conseiller numérique financé par l'Etat.
- Financement des travaux d'étalement d'urgence à l'école de Joux la Ville
- Réparation rideau métallique ESAT suite effraction

Dépenses de fonctionnement :

Article 6156 – Maintenance	- 970 €
Article 64131 – Rémunération personnel non titulaire	+10 000 €
Article 6512 – Droits d'utilisation – Informatique en nuage	+ 4 820 €
Article 6521 – Déficit budget écoles	+ 4 900 €
Article 615228 – Entretien autres biens	+ 1 400 €
Article 023 – Virement à la section d'investissement	+ 19 690 €
TOTAL	+ 39 840 €

Recettes de fonctionnement :

Article 74718 – Participation de l'Etat	+ 10 000 €
Article 777 (Chap 042) – Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	+ 23 540 €
Article 7788 – Produits exceptionnels divers	+ 1 400 €
TOTAL	+ 34 940 €

Différence de 4 900 € de la section de fonctionnement financée par l'excédent antérieur (002).

Dépenses d'investissement :

Article 2051 – Concessions et droits similaires	- 3 850 €
Article 13911 (Chap 040) – Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Etat	+ 15 310 €
Article 13913 (Chap 040) – Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Départements	+ 490 €
Article 139158 (Chap 040) – Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Autres groupements	+ 7 740 €
TOTAL	+ 19 690 €

Recettes d'investissement :

Article 021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 19 690 €
TOTAL	+ 19 690 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide d'effectuer les modifications sur le budget principal comme proposées ci-dessus.

BUDET ECOLES : DECISON MODIFICATIVE

Monsieur Pierre NOIROT informe le Conseil Communautaire qu'un bâtiment de l'école de JOUX LA VILLE rencontre d'importants problèmes de structure. Monsieur Jean-Claude LEMAIRE a averti la CCS que deux poutres maîtresses du 1^{er} étage étaient fissurées et risquaient de tomber. Dans un premier temps, une entreprise spécialisée dans les charpentes a été sollicitée et dans un second temps, une deuxième entreprise spécialisée s'est rendue sur place pour éventuellement effectuer des injections de résine. En fait, la dalle du dessous est également fêlée. Les deux plafonds bougent. Un étalement a donc été réalisé sur les deux niveaux par l'entreprise DULION. D'importants travaux sont nécessaires pour remettre en état ce bâtiment. Aussi, une réflexion a été menée pour accueillir les deux classes dans d'autres locaux.

Le Président précise que les travaux d'étalement s'élèvent à 4 200 €. La mise en sécurité du bâtiment va être assurée. Les deux classes concernées sont les suivantes :

- Classe CE1/CE2 : 16 élèves,
- Classe CM1/CM2 : 24 élèves.

Durant le mois d'Août, il faut trouver rapidement une solution pour accueillir ces deux classes.

Le Président assure que toutes les mesures de sécurité seront prises. La CCS a sollicité le passage de la commission de sécurité.

Madame Sandra PICART informe que la Commune de JOUX LA VILLE a effectué une proposition pour accueillir ces classes.

A la demande de Monsieur Michel CODRAN, Monsieur Pierre NOIROT confirme que le problème concerne un bâtiment ancien.

Monsieur Florian FRAYER demande s'il ne serait pas préférable de démolir ce bâtiment qui rencontre également des problèmes d'accessibilité et de sécurité (escalier) et de louer un bungalow.

Le Président répond qu'il faut d'abord faire réaliser un diagnostic global sur le bâtiment. La CCS va solliciter l'Agence Technique Départementale. Cela permettra d'élaborer ensuite un cahier des charges et de lancer une consultation pour désigner un architecte.

Le bureau communautaire souhaite mettre tout en œuvre pour réhabiliter ce bâtiment. Un chiffrage global sera réalisé et le Conseil Communautaire sera amené à prendre des décisions en connaissance de cause. Il sera informé au fur et à mesure de l'avancée de ce dossier.

Par rapport à l'accueil des enfants à la rentrée scolaire, il est prématuré de donner des informations sur la solution retenue. Les services du SDIS et de l'Education Nationale ont été sollicités pour donner leur avis.

Monsieur Pascal DUBOIS évoque la possibilité de louer des bungalows, comme à CUSSY LES FORGES, compte tenu de l'urgence de la situation.

Monsieur Jean-Louis GROGUENIN confirme que des bungalows avaient été loués pour l'école de CUSSY LES FORGES.

Le Président informe le Conseil Communautaire que ces bungalows ont été retirés à la demande des services de l'Etat. Il précise que cette solution va également être chiffrée.

Madame Sandra PICART explique que la Commune de JOUX LA VILLE propose de mettre à disposition deux salles des fêtes, à moindre frais, avec tout le confort possible.

Monsieur Stéphane MOREL ajoute que des contacts ont déjà été pris avec le SDIS avec qui les démarches vont relativement vite. Mais, les services de l'Education Nationale rouvre seulement le 23 Août.

Monsieur Hubert NAULOT évoque également un autre problème urgent à l'école de THIZY : le revêtement de la cour est en très mauvais état et occasionne de nombreuses chutes des enfants. Il faudrait qu'il soit refait pour la rentrée.

Monsieur Bernard ENFRUN ajoute que le rapiéçage ne fonctionne plus.

Le Président prend note. La CCS essaiera d'avoir la même réponse pour les enfants de THIZY même si elle ne présente pas le même caractère d'urgence.

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, propose au Conseil Communautaire d'effectuer des modifications budgétaires sur le budget écoles afin de prendre en compte les points suivants :

- le financement des travaux d'étalement d'urgence à l'école de Joux la Ville,
- l'acquisition de modules bois pour l'initiation VTT à l'école de NOYERS (en utilisant les crédits prévus pour la piscine)

Dépenses de fonctionnement :

Article 6156 – Maintenance	+ 400 €
Article 6247 – Transports collectifs	- 1 100 €
Article 6288 – Autres services extérieurs	- 2 000 €
Article 023 – Virement à la section d'investissement	+ 7 600 €
TOTAL	+ 4 900 €

Recettes de fonctionnement :

Article 7552 – Prise en charge par le budget principal	+ 4 900 €
TOTAL	+ 4 900 €

Dépenses d'investissement :

Article 2188 – Autres immobilisations corporelles	+ 3 100 €
Article 2313 – Constructions en cours	+ 4 500 €
TOTAL	+ 7 600 €

Recettes d'investissement :

Article 021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 7 600 €
TOTAL	+ 7 600 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide d'effectuer les modifications sur le budget écoles comme proposées ci-dessus.

3) MODIFICATION DE LA SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION COULEURS MUSIQUE

Monsieur Stéphane BARDOUX, Vice-Président, rappelle que par délibération en date du 8 juin 2021, le Conseil Communautaire a décidé d'accorder une subvention de 800 € à l'association COULEURS MUSIQUE pour la mise en place de 3 concerts de musique classique à SAINTE VERTU, couplés avec des ateliers pédagogiques à destination des jeunes du territoire organisés en amont avec les écoles primaires et collèges.

En raison de la crise sanitaire, l'association nous a déclaré réduire son programme à un concert le 18 septembre 2021. Le budget a été recalculé avec 4 470 € de dépenses, 1 720 € de billetterie, 2 450 € de subventions d'autres organismes. L'association sollicite une subvention de 300 €.

Madame Nathalie LABOSSE s'interroge sur le montant annoncé de la billetterie.
Le Président répond qu'il s'agit d'un montant prévisionnel.

Sur proposition de Monsieur Stéphane BARDOUX, Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide modifier la subvention initiale de 800 € et d'attribuer 300 € à l'association COULEURS MUSIQUE.

Les crédits nécessaires figurent à l'article 6574 du budget principal.

4) CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER NUMERIQUE

Par délibération en date du 8 Juin 2021, le Conseil Communautaire a décidé d'effectuer une candidature à l'appel à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un conseiller numérique sur le territoire.

Par courrier en date du 9 Juillet 2021, la Préfecture nous a informé que notre Communauté de Communes était éligible au dispositif Conseillers numériques France Services.

Avant de mener à bien ce projet, le Président propose au Conseil Communautaire de créer un emploi non permanent de conseiller numérique sur le grade d'adjoint administratif (catégorie C), à temps complet, pour une durée hebdomadaire d'emploi de trente-cinq heures dans les conditions prévues à l'article 3 1 II de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984. Dans le cas présent, le contrat sera d'une durée de 2 ans. La création sera effective à compter du 15 Septembre 2021.

La rémunération correspondra au grade d'adjoint administratif à l'échelon 1.

Par ailleurs, à l'issue du recrutement, il faudra solliciter les aides de l'Etat pour le financement de ce poste, pendant deux ans (50 000 €).

Le Président invite les délégués communautaires à diffuser cette offre d'emploi auprès de leurs administrés. Elle sera adressée par mail à toutes les mairies.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, approuve la création d'un emploi non permanent de conseiller numérique pour une durée de deux ans.

Il prend acte que la rémunération correspondra au grade d'adjoint administratif territorial à l'échelon 1.

Il autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

5) MODIFICATION DU POSTE DE GESTIONNAIRE DES DECHETS

Par délibération en date du 3 Février 2020, le Conseil Communautaire a décidé de créer un poste de gestionnaire du service des déchets, à mi-temps. Les membres du bureau communautaire avaient décidé de ne pas procéder au recrutement d'un agent.

Lors du vote budgétaire, les crédits nécessaires au recrutement d'un agent à temps complet ont été inscrits, conformément à la proposition de la commission environnement.

Cet agent sera chargé notamment de la gestion au quotidien du service des déchets (réclamations, suivi des contrats de collecte, communication auprès des enfants et des usagers, ...) et du lancement des projets (mise aux normes des déchèteries, étude et mise en place d'une tarification incitative, recyclerie, remplacement des colonnes verre, ...). Le bureau communautaire a souhaité que cet agent puisse également assurer le suivi des travaux lancés par la CCS. Il s'agira d'un agent très utile pour la collectivité et qui pourra apporter des éléments techniques aux communes.

C'est pourquoi, le Président propose au Conseil Communautaire de créer un poste relevant de la filière technique sur le cadre d'emploi des techniciens territoriaux (catégorie B), à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2021.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3 3°

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de technicien territorial.

Les candidats devront justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'environnement, dans la mesure du possible.

Monsieur Gilles SACKPEY explique que son Conseil Municipal s'est interrogé dernièrement sur la fréquence de collecte des ordures ménagères, tous les 15 jours. En période estivale, cette fréquence pose des problèmes notamment olfactifs et également pour les résidents secondaires car le bac situé sur les points d'apport volontaire déborde dès le lendemain de la collecte. La CCS devrait se saisir de ces problèmes.

Le Président répond que l'agent en charge des déchets devra étudier ces problèmes mais il n'y aura pas de solutions miracles. Ce n'est peut-être pas la solution d'accéder à toutes les demandes. Il évoque les points de collecte très excentrés des circuits et la définition des gros producteurs ménagers. Désormais, nous disposons d'un certain recul. Nous connaissons les solutions qui fonctionnent.

Sur le plan environnemental et financier, les évolutions des services de collecte des déchets sont bénéfiques : + 50 % de tri sélectif, qualité du service améliorée.

Par ailleurs, le Président pense qu'il ne devrait plus y avoir de plastiques dans les ordures ménagères. Il faut que la Société ECT COLLECTE fasse son travail et effectue des refus de collecte en cas d'erreurs de tri. Des évolutions sont nécessaires. Le responsable des déchets sera chargé du suivi des prestations assurées par les différents collecteurs.

Monsieur Gilles SACKPEY constate que la collecte des déchets ménagers recyclables en porte-à-porte est une réussite. Il faudrait chiffrer le coût d'une collecte supplémentaire. Il pense qu'il est important de communiquer ces éléments aux habitants.

Le Président fait remarquer que la CCS peut certainement faire mieux. Mais, le service sera plus cher. Il faut le chiffrer. Monsieur Marcel GERGES explique que les administrés sont satisfaits d'une collecte en porte-à-porte tous les 15 jours mais il faut peut-être des adaptations en période estivale. Monsieur Stéphane BARDOUX pense qu'il faut faire un bilan après une année complète de fonctionnement.

Madame Michèle CONTENT signale que les poubelles jaunes ne sont pas toutes complètement vidées par le collecteur.

Monsieur Jean-Marie MAURICE cite le cas des personnes qui mettent des couches dans leur poubelle. Une collecte tous les 15 jours, c'est trop long dans ce cas de figure. Récemment, il a retiré deux sacs dans la rivière. La Commune d'ANNAY SUR SEREIN a mis une poubelle pour les résidents secondaires dans la cour de la Mairie.

Le Président pense qu'il faut continuer de faire de la pédagogie auprès des personnes qui font des erreurs de tri.

Monsieur Jean-Marie MAURICE fait remarquer qu'il est très difficile de trier pour les personnes extérieures au territoire qui ont des consignes différentes chez elles.

Le Président explique que tous les déchets triés sont valorisés. Par contre, les refus sont enfouis. Il ajoute que la Société COVED propose de faire visiter aux élus le centre de tri d'ORMOY. Après cette visite, vous verrez les choses différemment et vous pourrez faire passer les messages auprès de vos administrés.

Monsieur Daniel SIMONNET pense qu'il serait judicieux de communiquer également à ce sujet par le biais de photos dans le journal intercommunal.

Monsieur François CAMBURET demande si toutes les colonnes ont été retirées.

Le Président répond que le retrait des colonnes n'est pas encore terminé.

Monsieur Daniel RAVERAT souhaite connaître le coût du poste de responsable des déchets et technique.

Madame Josette PLAIN répond que ce poste est estimé à environ 27 000 € par an (salaires + charges).

Le Président ajoute que si cet agent fait bien son travail, indirectement la collectivité pourra y gagner.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide de supprimer le poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs, à temps non complet (17,5/35^{ème}) et de créer le poste de technicien territorial telle que proposée ci-dessus.

Il décide de modifier ainsi le tableau des emplois.

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets principal et gestion des déchets.

6) MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Le Président rappelle que la collectivité dispose de deux postes d'adjoint technique intervenant notamment sur les espaces verts à GUILLON-TERRE-PLAINE et à NOYERS SUR SEREIN. Il explique que le contrat de l'agent d'entretien intercommunal de NOYERS expirait le 31 juillet 2021. Il n'a pas été renouvelé, compte tenu de son indisponibilité pour assurer certaines missions. Cet agent était mis à la disposition des communes de CENSY et PASILLY. Ces communes ne souhaitent plus bénéficier d'une mise à disposition d'un agent.

Aussi, le poste d'adjoint technique, à temps non complet (18,25/35^{ème}) créé par délibération en date du 29 juillet 2021 doit être modifié. Le Président propose au Conseil Communautaire de supprimer ce poste au 1^{er} septembre 2021 et de créer un poste d'adjoint technique, à temps non complet (7,75/35^{ème}).

L'avis du Comité technique du Centre de Gestion a été sollicité pour cette modification de poste.

En fonction des candidatures, la collectivité aura peut-être l'opportunité de recruter un agent en contrat unique d'insertion (CUI), dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences (PEC). Ce dispositif permet d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail. Aussi, Le Président propose au Conseil Communautaire de l'autoriser à recruter un agent en contrat aidé pour assurer les fonctions d'agent d'entretien, à temps non complet (20 heures/semaine), pour la durée maximale autorisée par la Loi.

Monsieur Philippe LARDIN précise que pour sa commune, c'est trop compliqué de changer d'agent d'entretien tous les ans. Il remercie la Commune de CENSY pour le prêt de sa tondeuse à la CCS.

Madame Nathalie LABOSSE conseille de prendre contact avec la Mission Locale pour le recrutement d'un agent en contrat aidé.

Il est précisé également que la Commune de VASSY SOUS PISY aura besoin d'un agent d'entretien à l'automne. L'agent qui va être recruté pourrait intervenir également dans cette commune.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE de supprimer le poste d'adjoint technique, à temps non complet (18,25/35^{ème}), à compter du 1^{er} Septembre 2021

DECIDE de créer un poste d'adjoint technique, à temps non complet (7,75/35^{ème}), à compter du 1^{er} Septembre 2021.

DECIDE de modifier ainsi le tableau des emplois.

DECIDE de permettre le recrutement d'un agent en contrat aidé, dans les conditions proposées ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

7) DEFIBRILLATEURS

CONVENTIONS DE MANDAT

Par délibération en date du 15 février 2021, le Conseil Communautaire a approuvé le projet commun d'équipement du territoire en défibrillateurs.

Une demande de subvention DETR a été déposée sur la 1^{ère} programmation en mai dernier.

Les communes souhaitant intégrer ce groupement de commande, pour l'achat de défibrillateurs et la maintenance, sont ANGELY, BIERRY LES BELLES FONTAINES, BLACY, CENSY, DISSANGIS, ETIVEY, FRESNES, GRIMAUULT, GUILLON, JOUANCY, MARMEAUX, MASSANGIS, MOLAY, MONTREAL, MOULINS EN TONNERROIS, SAINTE COLOMBE, SAINTE VERTU, SAVIGNY EN TERRE PLAINE, TALCY, VASSY SOUS PISY.

Les communes, déjà équipées, souhaitant intégrer ce groupement, pour les contrats de maintenance, sont ANNAY SUR SEREIN, ANNOUX, ETIVEY, MASSANGIS, PASILLY.

Madame Sandra PICART précise que le cahier des charges est terminé. La consultation sera lancée en Septembre 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, dit que des conventions de mandat seront passées avec les communes nommées ci-dessus pour l'équipement en défibrillateurs et la maintenance.

Il autorise le Président à signer ces conventions et toutes les pièces s'y rapportant.

EQUIPEMENT BATIMENTS CCS

La CCS participera à la commande groupée qu'elle organise pour ses communes membres afin d'équiper ses bâtiments.

5 défibrillateurs seraient nécessaires. Ils seront installés, en extérieur, au gymnase de l'Isle sur Serein (desservant gymnase et groupe scolaire), au gymnase de Guillon (desservant gymnase et groupe scolaire), à la maison de santé de Guillon, au bureau de Noyers (desservant les bureaux, l'espace santé et la déchetterie), au groupe scolaire de Noyers.

Sur proposition de Madame Sandra PICART, Vice-Présidente, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, valide la commande de 5 défibrillateurs et les contrats de maintenance correspondants.

8) DEFENSE INCENDIE : LANCEMENT COMMANDE GROUPEE ET CONVENTIONS SOUS MANDAT

Madame Sandra PICART, Vice-Présidente, explique qu'elle a interrogé les services de la Préfecture sur la possible mutualisation des contrôles des points d'eau dans le cadre de la compétence communale de Défense Extérieure Contre les Incendies.

Nos statuts prévoient, dans les compétences facultatives, la réalisation de travaux sous mandat par le biais d'une maîtrise d'ouvrage déléguée dans tous les domaines.

Dans ce cadre, il n'est pas nécessaire que la CCS ait la compétence dans le domaine concerné.

Il faudra, préalablement à toute commande, conventionner afin de définir les missions et les conditions financières, étant précisé que cette mutualisation doit se limiter aux communes membres de la CCS et qu'elle doit être effectuée à titre gratuit par la CCS.

Pour rappel, la vérification des PEI doit avoir lieu tous les 3 ans, ainsi le groupement sera établi sur une durée de 3 ans afin que chaque commune puisse bénéficier d'un contrôle en fonction de la date de son dernier rapport.

Les communes intéressées par ce groupement sont ANGELY, ANNAY SUR SEREIN, ANNOUX, BIERRY LES BELLES FONTAINES, BLACY, CENSY, CHATEL GERARD, DISSANGIS, ETIVEY, FRESNES, GRIMAUULT, GUILLON TERRE PLAINE, L'ISLE SUR SEREIN, JOUANCY, JOUX LA VILLE, MARMEAUX, MASSANGIS, MOLAY, MONTREAL, MOULINS EN TONNERROIS, NOYERS SUR SEREIN, PASILLY, PISY, SAINT ANDRE EN TERRE PLAINE, SAINTE COLOMBE, SAINTE VERTU, SANTIGNY, SARRY, SAVIGNY EN TERRE PLAINE, SAUVIGNY LE BEUREAL, TALCY, THIZY et VASSY SOUS PISY.

Monsieur Pascal DUBOIS demande comment cela se passe pour les communes qui sont en retard pour réaliser la vérification de leurs points d'eau.

Madame Sandra PICART répond que le dernier contrôle pour la commune de SAINT ANDRE EN TERRE PLAINE date du 18 Mai 2021.

Monsieur Bernard ENFRUN demande si le prestataire qui va réaliser les contrôles est connu.

Madame Sandra PICART répond que les vérifications ne seront plus réalisées gratuitement par les pompiers. C'est pour cela que nous lançons une consultation.

Monsieur Marcel GEORGES demande si les communes paieront directement cette prestation.

Madame Sandra PICART répond que cela dépendra des dispositions de la convention passée avec les communes.

Le Président ajoute que le fait de regrouper les collectivités pour passer une commande permet de réaliser une économie financière.

Par ailleurs, il propose de lancer une réflexion sur la prise de compétence du SDIS par la CCS, en commission mutualisation et au sein de la CLECT. Ces travaux pourraient être lancés à l'automne.

Monsieur Gilles SACKPEY rappelle que la Communauté de Communes Nucérienne avait cette compétence. Cela éviterait les conventions de mandat. Pour information, la contribution SDIS du Nucérien s'élevait à environ 80 000 €.

Les délégués communautaires émettent un avis favorable sur le lancement de la réflexion sur la compétence SDIS..

Sur proposition de Madame Sandra PICART, Vice-Présidente, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, approuve la mise en place d'une commande groupée relative aux contrôles des points d'eau. Des conventions de mandat seront passées avec les communes nommées ci-dessous.

Il autorise le Président à signer tout document relatif à ce groupement et à signer les conventions de mandat ainsi que les pièces s'y rapportant.

9) VACCINATIONS : CONVENTION FINANCIERE A R.S.

Dans le cadre de la vaccination, l'ARS peut prendre en charge une partie des frais liés à cette action au titre du fonds d'intervention régional (FIR) au service de la stratégie régionale de santé pour le soutien des actions contribuant à la transformation du système de santé.

Il convient de signer une convention relative à la participation financière de l'agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire.

Cette participation financière est basée sur les frais liés aux fluides, frais de nettoyage, fournitures administratives, petit matériel médical, matériel de désinfection et EPI et petites fournitures diverses, estimés à 4 200 € pour le premier semestre 2021.

Le comité financier de l'ARS réuni le 16 juillet a validé une subvention de 5 337 € pour la période allant de mars à fin septembre 2021. Un point financier sera fait en septembre et un avenant pourra être signé en fonction du nombre réel de jours où la vaccination aura eu lieu.

Sur proposition de Madame Sandra PICART, Vice-Présidente, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, valide le principe de conventionnement avec l'ARS permettant la prise en charge des frais d'organisation du centre de vaccination de L'ISLE SUR SEREIN.

Il autorise le Président à signer la convention, les éventuels avenants et toutes les pièces s'y rapportant.

Le Président précise que l'ARS prend en charge également les frais relatifs au personnel recruté spécifiquement pour les centres de vaccinations. Il remercie tous les élus bénévoles qui participent au fonctionnement du centre de vaccinations ainsi que Florine et Cécile.

La Communauté de Communes peut se féliciter d'avoir un centre de vaccinations sur son territoire. Cela permet à la CCS d'avoir de très bons résultats en matière de couverture vaccinale. La notion de proximité montre ses effets.

10) QUESTIONS DIVERSES

Le Président félicite Mesdames Sylvie CHARPIGNON et Nathalie LABOSSE pour leur élection en tant que respectivement conseillère départementale et conseillère régionale.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h55.

Le Secrétaire de séance,



LISTE DES DELIBERATIONS :

- 2021/068 – Prise de compétence « Maîtrise de la demande d'énergie »
- 2021/069 - Budget Principal : Décision modificative
- 2021/070 – Budget écoles : Décision modificative
- 2021/071 – Modification de la subvention attribuée à l'association Couleur musique.
- 2021/072 – Création d'un poste de conseiller numérique.
- 2021/073 – Modification du poste de gestionnaire des déchets.
- 2021/074 – Modification d'un poste d'adjoint technique.
- 2021/075 – Défibrillateurs : Conventions de mandat.
- 2021/076 – Défibrillateurs : Equipement bâtiments CCS.
- 2021/077 – Défense incendie : lancement commande groupée et conventions de mandat.
- 2021/078 – Vaccinations : convention financière ARS.

